

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 10 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – PAPILLON – MARCHAND – WARUSFEL

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – DEJEAN-TRONQUET – MANNAPIN – BROUILLARD – Mrs DE KERPEL – PARIS – NEUSCHWANDER

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mmes LEDOUX – FERREIRA – Mrs LAHITTE – DELPRAT – CARRASCO

Pouvoirs : Mme LEDOUX à M. DROUIN
M. LAHITTE à M. LE MOUËL
Mme FERREIRA à Mme ANDRÉ

Mme MARCHAND Martine a été nommée *secrétaire de séance*.

Délibération N° 44 / 2024 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** les propositions du rapporteur.
- ✓ **D'INSCRIRE** les dépenses afférentes au chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif 2025.
- ✓ **D'INSCRIRE** la recette à l'article 7484 du budget primitif 2025.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 45 / 2024 : C.C. THELLOISE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE PRENDRE** acte de la lecture du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Thelloise.
- ✓ **DE METTRE** à disposition du public le rapport d'activités 2023.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 46 / 2024 : SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE PRENDRE** acte du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.
- ✓ **DE METTRE** à disposition du public le rapport d'activités 2023.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 47 / 2024 : C.C. THELLOISE : EXTENSION DE COMPÉTENCE G.É.M.A.P.I.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE SE PRONONCER** favorablement à l'extension de la compétence G.E.M.A.P.I. aux items 4°, 11° et 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :
 - 4° *La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;*
 - 11° *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
 - 12° *L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique*
- ✓ **DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à madame la Préfète et à monsieur le Président de la Communauté de communes Thelloise.

Délibération N° 48 / 2024 : ÉCOLE : CLASSE DÉCOUVERTE 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** le projet de séjour intitulé « Classe Préhistoire en Périgord » à Montignac du 16 juin 2025 au 20 juin 2025, soit 5 jours et 4 nuits.
- ✓ **D'OCTROYER** la somme de 200 € par écolier participant à ce séjour.
- ✓ **D'IMPACTER** cette dépense à l'article 6288.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 49 / 2024 : LOCATAIRES : REMBOURSEMENT T.E.O.M.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE REMBOURSER** chaque locataire de la somme de 186 €.
- ✓ **D'INSCRIRE** cette dépense à l'article 673.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 50 / 2024 : ENCARTS PUBLICITAIRES 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** les tarifs proposés par la commission.
- ✓ **DE RETENIR** que les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'année civile.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 51 / 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 52 / 2024 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – AVENANT N° 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE VALIDER** les montants du budget prévisionnel 2025.
- ✓ **DE VALIDER** l'avenant n° 1 et ses annexes.
- ✓ **DE MAINTENIR** le prestataire de restauration actuel Convivio avec un repas quatre composantes dont un bio et un local.
- ✓ **DE DECIDER** de prendre en charge, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025, le surcoût de 1,95 € et 2,15 € pour les familles ne pouvant plus bénéficier de la tarification du repas à 1 €.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer la demande de renouvellement de l'aide de l'État pour la tarification sociale des cantines à 1 €, à compter du 1^{er} mai 2025 et à signer la nouvelle convention avec l'A.S.P.
- ✓ **DE VALIDER** la nouvelle grille tarifaire ci-jointe, applicable à compter du 1^{er} mai 2025, pour la demande de renouvellement de l'aide de l'État pour la tarification sociale des cantines à 1€.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2025.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 53 / 2024 : SUBVENTION : NOUVELLE ASSOCIATION.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'OCTROYER** la somme de 300 € à l'association intitulée « Sud Oise Cyclisme ».
- ✓ **DE MENTIONNER** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2024.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le lundi 16 décembre 2024

Le Maire,
Guy LAFOREST

